

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2014
LE LUNDI 22 JUIN 2015
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS « SOTUMAG »**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014 le **Lundi 22 Juin 2015 à 10 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
- 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2014.
- 5) Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014
- 6) Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration.
- 7) Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017.
- 8) Quitus aux membres du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

**P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT DU CONSEIL**

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2014
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS
« SOTUMAG »

- 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
- 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
- 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2014.
- 5) Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014
- 6) Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement du membre du conseil d'administration.
- 7) Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017.
- 8) Quitus aux membres du conseil d'administration.